

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Réunion du 26 mars 2019

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis :</p> <p>Le CHSCT ministériel a pris connaissance des "orientations" du projet de loi de transformation de la fonction publique présentées mercredi 13 février 2019, lors de la réunion d'installation du Conseil commun de la fonction publique.</p> <p>Ce document ne cache pas les intentions gouvernementales. Il s'agirait, entre autre, de fusionner les instances consultatives des personnels que constituent les Comités techniques avec les CHSCT.</p> <p>Le CHSCT ministériel rappelle son attachement à l'existence de CHSCT à tous les niveaux. Les missions de cette instance sont spécifiques et complémentaires de celles des Comités Techniques.</p> <p>Le CHSCT ministériel rappelle aussi son attachement à l'existence de Comités Techniques qui sont consultés sur l'organisation des services et fonctionnement.</p> <p>La fusion de ces instances aboutirait inévitablement :</p> <ul style="list-style-type: none">- à alourdir l'ordre du jour de la nouvelle instance créée,- à marginaliser les débats et les avis sur la santé, la sécurité et les conditions travail de l'ensemble des personnels,- et à réduire les moyens d'intervention des représentants des personnels. <p>L'expérience d'analyse du travail et de prévention accumulée au long de ces années ne doit pas être abandonnée. Les constats au travers des bilans sociaux, des bilans de la médecine de prévention, des bilans d'AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles), des résultats d'enquêtes mettent en évidence des conditions de travail et de sécurité dégradées dans nos établissements.</p> <p>Dans ces conditions, le CHSCT ministériel demande l'abandon de ce projet de loi et à l'inverse, le renforcement des droits et prérogatives des CHSCT.</p>	